



Envoyé en préfecture le 18/07/2025
 Reçu en préfecture le 18/07/2025
 Publié le 18/07/2025
 ID : 029-212902506-20250710-CM2025_035-DE

Conseil Municipal du 10 juillet 2025
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Alain BARGUIL

Date de la convocation : **4 juillet 2025**

Affichage de la convocation : **4 juillet 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le jeudi 10 juillet 2025 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	00
Prenant pas part au vote	00
Votants	10

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC

Était représenté(e)s : -

Étaient absents : Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Valérie L'ABBÉ, Eric LE LOUARN, Gill SALHI

Délibération CM 2025_035
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2025

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil,
 après prise en compte éventuelle de leurs remarques,
 Considérant l'absence de remarques, d'observations,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juin 2025.

Le secrétaire de séance,
 Alain BARGUIL



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN